

**AVIS PUBLIC**  
**RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2023 – 2024 – 2025**  
**EXERCICE FINANCIER 2025**

Avis public est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité d'Upton sera, en 2025, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

L'évaluation des immeubles est également disponible sur le site Internet de la Municipalité, au [www.upton.ca](http://www.upton.ca), en consultant la section « Service aux citoyens » et « Unité d'évaluation en ligne ».

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé :  
MRC d'Acton  
1037, rue Beaugrand  
Acton Vale (Québec) J0H 1A0
3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no. 97-10 de la MRC d'Acton et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Upton, ce 10<sup>e</sup> jour de septembre 2024



Directrice générale et greffière trésorière,  
Lyne Rivard